



Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2016 2016

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX, Mathilde CORTAMBERT, Marie-Christine GRIFFON, Géraldine BRUYERE, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Catherine PARISOT, Daniel LEDUC, Sandrine BARRAUD, Thierry DELHOMME

Absents, excusés : Géraldine BRUYERE, Thierry MICHEL, Jean THOREUX

Animateur de séance : Thierry IGONNET

Secrétaire de séance : Jean-Claude WAEBER

Participait sans voix délibérative : Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 21 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Maison des associations**

○ **Marchés de travaux - attribution des lots aux entreprises**

Annie VOUILLON quitte l'assemblée délibérante,

Le maire,

- rappelle au conseil municipal l'avis d'appel à la concurrence pour les travaux de réaménagement de la Maison des Associations, dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés publics (CMP).

- rappelle que ce marché est alloué en 12 lots et que la date limite de remise des offres était fixée au lundi 1^{er} février à 12h00.

- informe le conseil municipal que, suite à l'ouverture des plis par la commission spécifique à ce projet, à la vérification et à l'analyse des offres,

- deux offres ont été rejetées car jugées irrégulières,

- le lot 5 « Métallerie-serrurerie » a dû être déclaré sans suite et qu'il sera nécessaire de relancer une consultation pour ce seul lot, selon les mêmes modalités, dans les meilleurs délais,

- une négociation a été engagée avec l'ensemble des candidats des lots 1, 2, 3, 4, 10, 11 et 12, conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

- présente au conseil municipal le rapport d'ouverture et d'analyse des offres effectué par le Maître d'Œuvre et validé par la commission qui a effectué le jugement des propositions et retenu les entreprises ayant présenté les offres considérées économiquement les plus avantageuses, dans les conditions prévues à l'article 53 du CMP et conformément aux critères énoncés dans le RC :

1- valeur technique de l'offre pondérée à 40%,

2- prix, pondéré à 60%

- indique, qu'au terme de cette procédure, la commission a désigné attributaires des marchés comme suit :

lot	TRAVAUX	ENTREPRISES	Base € HT	Options €HT	Total € HT
1	Terrassement, VRD, espaces verts	SARL VOUILLON - 71520 MATOUR	36 127,00		52 559,00
	<i>Option 1 aménagements extérieurs à l'Ouest</i>			9 216,00	
	<i>Option 2 aménagements extérieurs à l'Est</i>			7 216,00	
2	Démolition Gros Œuvre	SARL VOUILLON - 71520 MATOUR	28 370,00	Non retenue	28 370,00
3	Charpente couverture zinguerie	SAS PIGUET - 71000 SANCE	50 000,00		50 000,00
4	Menuiserie extérieures, intérieures bois	VOUILLON et Fils - 71520 MATOUR	111 400,00		111 400,00
5	Métallerie serrurerie		lot déclaré sans suite		
6	Plâtrerie peinture	PARRY - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	40 000,60	Non retenue	40 000,60
7	Faux plafonds	SAS GAULT-71960 CHEVAGNY LES CHE.	7 776,00	Non retenue	7 776,00
8	Carrelages faïence	BARRAUD-71570 ROMANECHÉ THORINS	6 017,72	Non retenue	6 017,72
9	Sols souples	PEROTTO - 01000 BOURG EN BRESSE	11 055,40		11 055,40
10	Revêtement de façade ITE	SAS VINCENT - 69400 ARNAS	77 000,00		77 000,00
11	Electricité - courants faibles	DUCLUT - 01570 FEILLENS	43 000,00	Non retenue	43 000,00
12	Plomberie sanitaire - chauffage ventil.	GUERIN SAS-71570 LA CHAPELLE DE G.	39 423,87	Non retenue	39 423,87
	total		450 170,59	16 432,00	466 602,59

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire et obtenu réponse à ses questions, à l'unanimité,

- Entérine les décisions de la commission d'ouverture des plis pour les attributions et montants présentés avec renonciation aux options pour les lots 2, 6, 7, 8, 11 et 12, soit :
- Valide le montant des marchés, hors lot 5, à hauteur de 466 602 € 59 HT, option 1 et 2 pour le lot 1 comprises,
- Charge le maire de lancer, dans les meilleurs délais, la nouvelle consultation pour le lot 5, déclaré sans suite,
- Donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer les marchés, mandater les factures, le moment venu et réclamer le versement des subventions obtenues

Annie VOUILLON rejoint l'assemblée délibérante

- **Planning, déménagement des locaux, démarrage des travaux**

Les opérations de déménagement des associations hébergées est en cours, avec l'aide de nombreux bénévoles, des agents du service technique communal et de ceux du SIVU.

Chaque occupant a pu trouver des locaux provisoires, permettant l'accueil et la poursuite de ses activités :

- La mini-crèche à l'îlot Janin,
- L'accueil périscolaire et le temps méridien, à l'école primaire (salle de la BCD) et à la maternelle,
- L'école de musique dans l'ancien presbytère,
- Les aînés ruraux dans la salle de réunion du Centre d'Accueil de Groupes
- Le SIVU au 1^{er} étage de la mairie,
- La bibliothèque reste dans ses locaux avec une modification des horaires et de l'accès

Les travaux débiteront prochainement par des opérations de démolition, la réfection de la toiture et des travaux de terrassement-VRD qui interdiront totalement l'accès au chantier pendant 2 mois. La durée totale des travaux est estimée à 10 mois.

- **Atelier relais GELIN**

Le Maire rappelle au conseil municipal :

- la délibération n° 165/05 par laquelle il fixait les modalités de l'atelier relais de Nicolas GELIN. Il indique que la date d'acquisition était le 30 septembre 2015.
- le courrier adressé à M Nicolas GELIN concernant des charges non facturées et des omissions de TVA pour un montant global de 6 383.21€, du fait de la commune. Il indique que cette somme reste néanmoins due par M GELIN, qui propose de la solder au moment de l'acte définitif de vente.

Le conseil municipal, après en avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité :

- confirme la délibération n°165/05
- entérine la vente de l'atelier relais cadastré section AB n°126 pour 7 ares 22 ca (300m2 bâti) à M.GELIN,
- accepte la proposition de M. Nicolas GELIN de solder le restant dû de 6 383.21€ au moment de la signature définitive de l'acte, ainsi que toutes dettes relatives à l'atelier relais
- rappelle que les frais notariés sont à la charge exclusive de l'acquéreur
- autorise le Maire ou un adjoint à signer toute pièce utile à cet effet et lui donne tout pouvoir pour mener à bien cette décision.

PERSONNEL COMMUNAL

- **Renouvellement de contrat**

Le maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°083/2015 du 18 mai 2015, il avait été créé un poste, non permanent à temps non complet, pour recruter en contrat de type CAE-CUI, une personne polyvalente, chargée prioritairement d'apporter une assistance au Service Administratif et au Service Accueil et Tourisme.

Il informe que le CUI qui arrivera à échéance le 7 juin prochain, peut bénéficier d'un renouvellement pour 1 an.

Compte tenu des souhaits de l'agent et des besoins de la collectivité, le maire propose au conseil municipal de renouveler ce contrat à l'identique, à 24/35°, étant précisé que l'aide de l'Etat s'appliquera sur 20/35°, aux taux de 85%, selon convention signer via Pôle Emploi.

- **Recrutement saisonniers**

Le maire informe que les recrutements saisonniers sont en cours de finalisation au Service Accueil et Tourisme et que l'équipe de surveillance piscine est au complet.

- **Régie de recettes du Paluet**

Sur proposition du Maire, compte tenu de la désignation d'un remplaçant pendant la durée de l'absence pour congé de maternité du régisseur actuel, le conseil municipal accepte de verser intégralement l'indemnité de responsabilité correspondante, à titre exceptionnel, au régisseur sortant et au régisseur entrant, pour le mois de transmission des informations et de formation, soit avril 2016.

QUESTIONS FINANCIERES

- **Vote des budgets**

- **Approbation des comptes de gestion**

Le conseil municipal

- prend connaissance des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'ensemble des budgets,

- En l'absence du maire qui se retire et laisse à la première adjointe le soin de présider la séance, les approuve à l'unanimité.

- o **Approbation des comptes administratifs 2015**

Le conseil municipal, en l'absence du maire qui se retire:

- vote à l'unanimité les comptes administratifs 2015 de l'ensemble des budgets qui présentent :
 - o un excédent de 250 530 € 88 pour le budget général,
 - o un excédent de 157 026 € 20 pour le budget camping - site de loisirs du Paluet,
 - o un excédent de 60 229 € 53 pour le budget locaux commerciaux,
 - o un excédent de 71 841 € 70 pour le budget eau,
 - o un excédent de 13 610 € 00 pour le budget lotissement de la Croix Mission,
 - o un excédent de 11 308 € 63 pour le budget chaufferie centrale
- est informé que le compte administratif du CCAS présente un excédent de 9 647 € 07
- constate un excédent global pour 2015 de 564 546 € 94 hors CCAS et de 574 194 € 01 CCAS inclus.
- note que, compte tenu des résultats antérieurs, la trésorerie globale de la commune, au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 97 123 € 91(hors CCAS) et à 99 499 € 42 (CCAS inclus).
- note que, compte tenu des restes à réaliser constatés au 31/12/2015, en recettes et en dépenses, cette trésorerie globale, au 1^{er} janvier 2016 se monte à 78 576 € 91 (hors CCAS) et à 80 952 € 42 (CCAS inclus).

Il est à noter que cette trésorerie qui était négative au 1^{er} janvier 2015 est, comme annoncé alors, devenue positive compte tenu de la perception des subventions accordées et de l'encaissement des emprunts de financement des principaux investissements dont la réalisation avait été différée et qu'il reste encore 7 lots à commercialiser au lotissement de la Croix Mission.

- o **Fiscalité locale**

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, contraint et forcé par les décisions de l'Etat qui :

- Diminue les dotations attribuées aux communes de 25 % en trois ans
- Multiplie les contraintes administratives, les normes et obligations à charge des communes de façon incessante et croissante

Décide, à l'unanimité de confirmer la décision prise en 2015, de revaloriser de façon uniforme le taux des 3 taxes de 3 % pendant ces 3 années consécutives, 2015, 2016 et 2017 soit 9 % à échéance 2017:

- TH taux 2015 : 13.45 + 3% taux 2016 : 13.85
- TF bâti taux 2015 : 18.06 + 3% taux 2016 : 18.60
- TF non bâti taux 2015 : 79.96 + 3% taux 2016 : 82.36

Cette augmentation des impôts permettra de compenser moins de 50 % de la baisse des dotations décidées par l'Etat.

Le conseil municipal, même s'il regrette d'être contraint à une telle politique fiscale juge équitable de procéder ainsi pour tenter de maintenir le niveau de service tout en limitant l'augmentation de la pression des impôts locaux sur le contribuable. L'impact de la diminution qui sera supérieur à 50% étant à compenser par des restrictions dans le budget communal.

- o **Affectations résultats 2015 et budgets primitifs 2016**

Le maire présente au conseil municipal ses propositions 2016 pour l'affectation des résultats antérieurs, et concernant le détail des 6 budgets primitifs :

- le **budget général** de la commune s'équilibre à hauteur de 1 394 282 € en fonctionnement et 1 465 840 € en investissement;
- celui du **camping-site de loisirs du Paluet** s'équilibre à hauteur de 364 373 € en fonctionnement et 312 152 € en investissement ;
- celui de l'**eau** s'équilibre à hauteur de 227 911 € en fonctionnement et 293 764 € en investissement ;
- celui des **locaux commerciaux** s'équilibre à hauteur de 57 379 € en fonctionnement et 106 905 € en investissement ;
- celui du **lotissement de la Croix Mission** s'équilibre à hauteur de 420 882 € en section de fonctionnement et 362 306 € en section d'investissement ;
- celui de la **chaufferie centrale** s'équilibre à hauteur de 125 963 € en fonctionnement et présente un suréquilibre de 69 786 € en investissement (44 907 € en dépenses et 114 693 € en recettes).

Après avoir obtenu réponses aux questions, demandes de précisions ou d'informations relatives aux projets 2016 et aux recherches de financements, le conseil municipal adopte à l'unanimité les 6 budgets primitifs.

Le Maire indique à l'assemblée, à titre d'information, que le budget primitif voté par le CCAS le 2 avril dernier, s'équilibre à hauteur de 20 268 € en fonctionnement et 15 947 € en investissement.

- o **Subventions aux associations**

Le conseil municipal, en soutien au tissu associatif local, actif et dynamique, sur proposition de Jean-Claude WAEBER rapporteur de la commission, vote les attributions de subventions aux associations pour l'exercice 2016 comme suit :

- UCIA	1 000,00 €
* Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
* Participation à la parution du Matour'info (1 300€ x 4 trimestres)	

* Fourniture de plaques millésimées pour le concours agricole de la foire exposition (sur présentation de facture)		
- Pompiers		660,00 €
* Subvention de fonctionnement	500,00 €	
* Clique	160,00 €	
- Foyer rural		1 000,00 €
- Cinématour		1 000,00 €
- Club amitié loisirs (Subvention de fonctionnement)		350,00 €
- Chasse communale (Subvention de fonctionnement)		100,00 €
- Amicale des secrétaires de mairie (Subvention de fonctionnement)		30,00 €
- Chorale Matour de chant		500,00 €
- Les amis du manoir		1 165,00 €
* Subvention de fonctionnement	1 000,00 €	
* Subvention exceptionnelle (Remboursement location de salle)	165,00 €	
* Participation au voyage annuel des bénévoles (forfait 600€)		
- Amicale des donneurs de sang (pour l'organisation de la foulée Matourine)		610,00 €
- OTSI (Subvention exceptionnelle marché de Noël)		1 500,00€
* Mise à disposition de moyens et personnel pour l'organisation des principales manifestations		
- La souris verte		2 000,00 €
* Subvention de fonctionnement	500,00 €	
* Animation fête de la Saint Jean	1 500,00 €	
- Jazz Campus (Subvention de fonctionnement)		1 750,00 €
- Les Tortues à Crampons		
* Mise à disposition de moyens et personnel pour l'organisation du rallye fin mai		
- Festival des Mômes (Subvention exceptionnelle)		300,00 €
• alloue un crédit de fonctionnement , sur présentation de factures et justificatifs, à hauteur des sommes indiquées à :		
- Bibliothèque municipale		1 400,00 €
- Ecoles primaire et maternelle		7 714,00€
* Crédit de fonctionnement (65€00 x 116 élèves)	7 540,00€	
* Participation RASED (1€50 x 116 élèves)	174,00€	

○ **Gratuités aux associations**

Le conseil municipal, suite aux propositions de la commission "Accueil, Animation et Tourisme", décide d'octroyer les gratuités aux associations suivantes, pour l'année 2016, en prévoyant :

- l'application pour cette année 2016 seulement lorsque cela est spécifié,
- leur reconduction tacite pour les années à venir lorsqu'elles sont accordées pour des manifestations annuelles habituelles ou tant qu'elles ne seront pas dénoncées,
- l'établissement d'un contrat de location, avec états des lieux avant et après la manifestation
- la facturation d'une prestation de ménage, si justifiée par la nature de la manifestation organisée, ou par l'état de la salle rendue.

Foyer rural :

- salle de cinéma du CART en juin 2016 pour l'organisation d'un spectacle de danse

La souris verte

- salle d'animation du CART pour le carnaval et pour la fête patronale de la St Jean,
- salle d'animation du CART le 02/04/2016 pour une animation de Zumba

Club amitié loisirs

- salle d'animation du CART pour le repas de Noël

Amicale des donneurs de sang

- salle d'animation du CART + cuisine, pour les collectes de sang,

OTSI

- salle d'animation du CART pour le marché de Noël (ménage systématiquement facturé)

Manoj

- salle de cinéma du CART pour la tenue de son assemblée générale,

Reconduit la mise à disposition gratuite du pavillon de la Maison des Patrimoines, lors de l'organisation, dans le parc, de grandes manifestations ouvertes au public.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

L'assemblée reçoit le compte rendu de la dernière commission tourisme en date du 5 avril 2016

○ **Site de Loisirs du Paluet**

- Location de chalets à l'entreprise chargée de la réfection des courts de tennis

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de procéder à la réfection des courts de tennis.

Il indique que pour favoriser la mise en place du chantier l'entreprise LAQUET, responsable des travaux a demandé s'il était possible de loger sur place 3 ouvriers, à un tarif préférentiel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dans le cadre des bonnes relations avec l'entreprise et des disponibilités des HLL en basse saison :

- donne son accord pour louer un chalet 4/6 places à 3 ouvriers de l'entreprise LAQUET, chargée de la réfection des courts de tennis, durant les semaines 13 et 14
- fixe le montant de la location à 500€
- donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision

- **Activité tennis**

Les travaux de reconstruction des courts de tennis étant en cours d'achèvement, le conseil municipal charge Daniel LEDUC de constituer un groupe de travail afin d'établir un règlement intérieur propre à cet équipement ; préciser les modalités d'utilisation, de réservation et d'accès ; proposer les tarifs correspondants pour la saison 2016.

- **Maison des Patrimoines**

- **Marché de producteurs**

Annie VOUILLON présente au nom de la commission tourisme, le projet de création, les lundis soirs en juillet et août, dans le parc de la Maison des Patrimoines, d'un petit marché de producteurs, conduit en partenariat avec la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Elle précise que ce projet est actuellement porté par une stagiaire en communication.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la mise en place de cette animation et autorise le maire ou un adjoint à signer la convention précisant les modalités.

- **Nuit des Musées**

L'assemblée est informée que la commission a décidé, sur proposition des agents, de participer à la Nuit des Musées le 21 mai prochain. Ce soir-là, l'accès à la Maison des Patrimoines, permettra de découvrir, gratuitement, des surprises au fil des déambulations dans le bâtiment, pendant que des animations (en partenariat avec l'Ecole de Musique et la Bibliothèque) et un spectacle seront organisés dans le parc.

➤ **Commission Technique :**

L'assemblée est informée des travaux de la dernière commission technique en date du 5 avril 2016

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Conseil Départemental – appel à projets**

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental, a décidé de lancer un appel à projets pour accompagner les communes et intercommunalités autour de 6 axes structurants.

Il indique que la commune, au vu de ses besoins et des modalités d'intervention de cette opération, pourrait présenter deux projets :

- Au titre du lot 1 – volet 1 « équipements et services publics » : les travaux de remplacement de la moquette solaire et de rénovation de la station de traitement de la piscine,
- Au titre du lot 2 - volet 11 « restauration, tri et classement des archives » : le tri et le classement des archives de la mairie, pour la partie récente, non encore traitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de présenter ces deux projets dans le cadre de l'appel à projets départemental 2016
- charge le maire de solliciter l'aide du département au taux maximum pour chaque opération,
- donne tout pouvoir au maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision.

➤ **Devis HEUR'TECH**

Le Maire explique au conseil municipal que l'état du cadran de l'horloge de l'église nécessite une réfection. Il présente divers devis.

Le conseil municipal décide :

- de faire procéder aux travaux de réfection du cadran de l'horloge de l'église
- de retenir le devis de la société SARL CHOMEL - HEUR'TECH pour un montant HT de 1 352€, étant précisé que la nacelle nécessaire à la dépose et à la repose de l'horloge reste à la charge de la commune (2 x ½ journée)

➤ **Cinéma : Remboursement disque dur**

Le Maire informe l'assemblée que Mme Emmanuelle CHAMPANAY, co-présidente de l'association cinématour a acquitté personnellement, en urgence, l'achat d'un disque dur, 2 téra octets, et de sa housse d'un montant de 133€55 TTC, afin de permettre le bon fonctionnement des projections de films.

Le conseil municipal :

- décide de rembourser la somme de 133€55 TTC à Mme Emmanuelle CHAMPANAY
- autorise le maire ou un adjoint à signer toute pièce utile, et lui donne tout pouvoir pour mener à bien cette décision

➤ **Remboursement Annie VOUILLON – Frais de transport structure gonflable de la piscine**

Le maire indique au conseil municipal que Mme Annie VOUILLON a dû avancer sur ses fonds propres, le paiement, par chèque, du retour pour réparation, d'une structure gonflable destinée à la piscine municipale, le transporteur refusant d'être payé par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le conseil municipal décide de rembourser à Mme Annie VOUILLON la somme de 85€13 TTC correspondante, selon justificatifs présentés

- autorise le maire ou un adjoint à signer toute pièce utile, et lui donne tout pouvoir pour mener à bien cette décision.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **PLUIh- PZAI – RLPI - Enquêtes publiques :**

Le maire informe le Conseil Municipal que les 3 enquêtes publiques, préalables à l'approbation du PLUIh (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat, du Plan de Zonage d'Assainissement Intercommunal et du Règlement Local de Publicité Intercommunal, se sont déroulées du 1er février au 2 mars 2016.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus en date du 30 mars, sont tenus à la disposition du public, dans chaque mairie, où ils peuvent être librement consultés aux heures d'ouverture au public.

Dans les 3 cas, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, sous réserve avant approbation de la prise en compte de différentes remarques.

➤ **Projet de CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) sur la commune de Vérosvres**

Le maire informe le conseil municipal que son homologue et le conseil municipal de la Commune Vérosvres, estimant que « la commune de 440 habitants, ne dispose pas des infrastructures nécessaires (commerces, écoles, services de transport, services de santé) pour accueillir en résidence 150 demandeurs d'asile sur son territoire », propose aux habitants du secteur de signer une pétition de soutien à ce constat.

Le conseil municipal ne souhaite pas ouvrir de polémique mais partage ce constat, tout en confirmant être disposé à étudier la façon de contribuer à l'accueil de familles en fédérant des initiatives et les bonnes volontés dans le prolongement des engagements de la France, pour peu que les services de l'Etat, interrogés à plusieurs reprises, formulent des demandes claires, et des échéances.

Le conseil municipal souhaite que la commune assume sa part de responsabilité qui s'imposera en fonction des décisions de l'Etat.

DATES A RETENIR

Commissions tourisme et technique : 10 mai 2016 à 20h30
14 juin 2016 à 20h30

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h30

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :	Lundi 23 mai 2016 – 20h30 salle du conseil Lundi 20 juin 2016 – 20h30 salle du conseil
---	---